



HAL
open science

La stratégie matérialiste de communication de la Communauté urbaine de Dunkerque: comment conjurer la critique du développement durable et concilier le vert et le gris?

Julie Deloge, Lucile Desmoulins

► To cite this version:

Julie Deloge, Lucile Desmoulins. La stratégie matérialiste de communication de la Communauté urbaine de Dunkerque: comment conjurer la critique du développement durable et concilier le vert et le gris?. Sociologie des approches critiques du développement et de la ville durables, Université Paris 8 / UMR LAVUE (CNRS) / Ecole Nationale d'Architecture Paris-Val de Seine, Feb 2012, Paris, France. hal-04832460

HAL Id: hal-04832460

<https://hal.univ-lille.fr/hal-04832460v1>

Submitted on 12 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Colloque international

1^{er} et 2 février 2012

Ecole Nationale d'Architecture Paris - Val de Seine, 3/15 quai Panhard et Levassor, 75013 Paris

Sociologie des approches critiques du développement et de la ville durables

COMMUNICATION

Date butoir : 9 janvier

Auteur	<p><i>Noms</i> : Julie Deloge, Lucile Desmoulins</p> <p><i>Rattachement</i> : Laboratoire DICEN – CNAM, Université Paris-Est Marne-la-Vallée IFIS institutionnel</p> <p><i>Fonctions</i> :</p> <p>Étudiante en Master professionnel 2 'Ingénierie de Projet spécialisé dans les politiques urbaines et sociales', Université Lille 2</p> <p>MCF en Sciences de l'information et de la communication</p> <p><i>Adresses</i> : lucile.desmoulins@univ-mlv.fr ; julie.deloge@gmail.com</p>
Axe thématique	Axe 1 : Une croissance insoutenable ?
Horaire séance	1 ^{er} février, 11h45
Titre de la communication	La stratégie matérialiste de communication de la Communauté urbaine de Dunkerque: comment conjurer la critique du développement durable et concilier le vert et le gris?
Mots-clés	Développement durable, agenda 21, décroissance, stratégies de communication, discours, conflits, critique

Communication

Les pratiques et les discours politiques et institutionnels autour des « formules »¹ de développement durable, d'agenda 21 et de décroissance exprimées - ou non - dans les

¹ Le concept de formule est emprunté à Alice Krieg-Planque citée deux fois dans la bibliographie, nous l'emploierons sans guillemets par commodité.

nombreux supports de communication institutionnelle de la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) sont l'objet de cette contribution. Nous proposons de lire la profusion de la formule développement durable et la prégnance de la matérialité dans sa communication en matière environnementale comme des tentatives de conciliation des préoccupations économiques (grises) et écologiques (vertes). Le développement durable et notamment les actions matérielles que la population peut éprouver ou mettre en œuvre directement et semblent visiblement saturer l'espace public et contribueraient ainsi à conjurer la critique notamment celle contestant plus particulièrement la doxa de la croissance. Ce mécanisme contribue à expliquer la relative atonie locale des débats écologiques au-delà de la simple évocation des difficultés économiques et sociales et des horizons électoraux. En contrepoint des travaux de recherche centrés sur les « arènes d'engagement public » (Cefaï, Trom, 2001) où un discours critique de justification écologique est co-construit par les différents acteurs en présence par-delà leurs intérêts respectifs et les stratégies de légitimation qui en découlent, nous proposons un travail centré sur les discours et les stratégies de communication descendante – voire pastorales – des acteurs institutionnels en matière de choix de développement territorial.

Au carrefour des sciences de l'information et de la communication et des sciences politiques, l'étude s'adosse à une méthodologie pluraliste qui fait appel aux techniques d'enquête classique issues de la tradition sociologique - principalement les entretiens semi directifs -, mais aussi à l'analyse du discours et à l'interprétation sémiotique d'un corpus varié de supports de communication institutionnelle². Nous avons opté pour un éclairage mixte, socio-sémiotique, nous intéressant à l'écriture au sens large, c'est-à-dire à ce qui réside dans le texte mais aussi « en deçà et au-delà du texte, [...et qui] doit toujours être rapporté à l'interprétation, comme processus de discussion, de négociation, de délibération, de convocation, de médiation, d'application... » (de la Broise, 2009, p. 4).

Voilà à peine vingt ans que le développement durable est apparu dans la sphère politique internationale et aujourd'hui cette notion connaît un succès immense, au point qu'elle est devenue un « élément discursif incontournable pour la plupart des acteurs publics » (Boutaud, 2009). Elle est devenue l'un des mots-valises du marketing territorial (Houllier-Guibert, 2009). Riche de sa promesse de réconcilier le développement économique, le social et la protection de l'environnement, le développement durable est une notion transversale qui se retrouve, aujourd'hui, dans la majeure partie des politiques et des actions publiques (Agenda 21 local, Plan Climat, Plan de déplacement urbain, éco-quartiers, Charte des déchets, Charte écologique, etc.).

La CUD aime à se définir comme une pionnière dans la prise en compte et la mise en oeuvre d'actions en faveur du développement durable. Par exemple, elle se targue d'avoir été la première collectivité française à mettre en place la collecte et le tri sélectif – la « poubelle bleue » – en 1989. D'autres éléments sont mis en avant par les

² Les outils de communication de la CUD qui sont entrés dans le corpus sont le site Internet, Le Mag', diverses plaquettes, dossiers de presse. Des entretiens ont été réalisés avec Sophie Beckary, Chargée de Mission Agenda 21, Direction du Développement durable, de la Ville de Lille ; Pierre Roger, Chargé d'évaluation, Mission Stratégie, Direction Stratégie, Partenariats, Europe et International, CUD ; Jean-Pierre Triquet, Directeur de la Communication de la CUD ; Jean-Luc Rivière, Directeur des publications, à la Direction de la communication de la CUD, Laurent Sievers, Responsable du Service Éducation, Information au Développement durable (SEIDD) de la CUD et Michel Delebarre. Des propos entre guillemets peuvent apparaître sans référence dans le texte, quand leurs auteurs nous ont demandé de ne pas les leur attribuer.

communicants : premier centre de recyclage, première éolienne, première collectivité à se doter d'un réseau de surveillance de la qualité de l'air. Elle communique aussi intensément autour des prix reçus : premier prix européen des « villes durables », « Marianne d'or », label « Qualiplus ». Belle liste de récompenses pour une collectivité qui recense 14 sites Seveso et près de 947 industries (métallurgie, sidérurgie, énergie nucléaire). Paradoxalement, cet héritage est décrit mais certainement aussi perçu comme un tremplin pour « l'économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement prudent » (Chautard, Olszak, 2000). Michel Delebarre l'exprime ainsi :

« J'adorerais être maire de Venise, la ville de la culture, de la beauté... Alors qu'ici, c'est un port minéralier à l'origine, c'est une densité industrielle. On serait comme condamné d'entrée de jeu ? Moi, je dis non. Dans ces emplois-là, on peut aussi faire du développement durable. Il faut juste prendre le contre-pied de ce qui serait une fatalité d'un destin. Le développement durable est une ambition fabuleuse. C'est un vrai combat et objectivement une réussite ».

Le développement durable est généralement présenté comme le « fil conducteur et le cadre de référence du projet d'agglomération » par ses auteurs et promoteurs. Il est aussi et surtout une croyance, une doxa. L'expression construit des « imaginaires de vérités » (Charaudeau, 2005) aptes à gommer des dissonances de valeurs. L'imaginaire de vérité en question concerne l'adhésion en l'idée selon laquelle la croissance économique pourrait répondre « aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »³. Le développement durable est aussi une formule qui « cristallise des enjeux politiques et sociaux » (Krieg-Planque, 2009) existants en même temps qu'elle les génère ou renforce. Son usage est d'autant plus courant que par-delà des définitions canoniques et des textes de référence (rapport Brundtland de 1987, Appel de La Haye de 1989, Appel d'Heidelberg de 1992), elle est investie de manière très variée. La profusion du développement durable et de ses variantes dans les différents supports de communication est un indice de plasticité sémantique.

La formule développement durable s'impose comme une « allégorie de la réconciliation » (Caron, Turcotte, 2006, p. 159) du passé et de l'avenir. Une analogie avec la pensée lacanienne est éclairante : elle permettrait de réunifier des individus « morcelés » à la fois citoyens et salariés. Elle est en cela typique des discours institutionnels et politiques qui s'adressent à et ménagent plusieurs destinataires : la population dans son ensemble, les corps constitués et notamment les partis, les syndicats, mais aussi les chefs d'entreprise, les détenteurs étrangers de capitaux susceptibles d'être investis localement. La formule développement durable permet de « neutraliser la conflictualité » (Krieg-Planque, 2010) ou, selon les termes de Nicole D'Almeida, elle « estompe la dimension conflictuelle » (d'Almeida, 2004). Elle dépolitise un débat d'autant plus sensible que ce territoire frontalier est sous le regard également vigilant d'acteurs nationaux et européens aux intérêts divergents et qu'il entend rassurer quant à son attractivité internationale dans un contexte de territorialisation de l'action publique. La formule développement durable est un outil inestimable pour se positionner en tant que territoire attractif dans un contexte de « mise en concurrence systématique des territoires [...] Le territoire est dans ce sens perçu en termes de ressource pour des actifs et des acteurs non locaux » (Lamarche 2011). Il s'agit pour le

³ Rapport Brundtland, « Notre avenir à tous » soumis à l'Assemblée nationale des Nations unies en 1986, chapitre 2 de la 1^{ère} partie.

Dunkerquois de valoriser et développer des « avantages concurrentiels » (Porter, 1990) dans une relation de concurrence sur un marché. A cet effet, le développement durable est un outil idéal en tant qu'il ne remet pas en cause l'hyper industrialisation garante du maintien d'un bassin d'emploi régional. La formule répond aux besoins identitaires d'un territoire industrialo-portuaire marqué au fer rouge par les wagons de licenciements et les fermetures de nombreuses usines et des chantiers navals. Il y a là une valorisation quasi-publicitaire du territoire dans une perspective de marketing territorial. Dans une logique de marque, l'enjeu de la rénovation de l'image du territoire dunkerquois est de ne pas tourner le dos à son passé, de préserver ses savoir-faire et sa réputation de bienveillance quant aux industries polluantes afin de développer son attractivité internationale pour l'implantation d'industries lourdes tout ménageant ses publics locaux dont la qualité de vie est affectée.

« Réduire [...] les pouvoirs publics locaux, à leur capacité d'attraction des capitaux résulte d'une simplification cognitive » (Lamarche 2011, p.11) et cette dernière est facilitée par la formule développement durable. En effet, elle s'intègre dans un marketing territorial qui alimente les représentations collectives d'un espace local sommé d'obéir à une « injonction » de la durabilité (Scherrer, 1997). Le durable possède la « force des idées simples » (Lordon, 2000) notamment grâce à la quotidienneté et au caractère enfantin des mesures qui s'y rattachent : trier ses déchets, ne pas laisser couler l'eau du robinet en se lavant les dents, privilégier tel type d'ampoule, covoiturer, etc. Ce que Frédéric Lordon a étudié dans le domaine des politiques économiques et financières est valable pour ce qui concerne les politiques écologiques. D'ailleurs, la formule développement durable sature l'espace discursif, jusque dans sa déclinaison iconique infantilissante avec la mascotte Durablus. La participation limitée des habitants au projet communautaire et la personnalité du maire de l'agglomération renforcent la dimension descendante quasi pastorale de la politique locale et l'éloignent de l'idéal d'une « intelligence territoriale » véritablement participative (Girardot, 2004).

L'accent communicationnel mis sur le développement durable est d'autant plus notoire que les débats écologiques et économiques sont peu nourris et la décroissance n'a pas droit de cité. Certes, le développement durable et la décroissance résident à deux antipodes idéologiques, mais la non évocation de la décroissance dans les discours politiques locaux du personnel rattaché à des partis dits de gouvernement ne doit pas être considéré comme une évidence. Les discours politiques et institutionnels tendent traditionnellement à intégrer les arguments des contradicteurs, pour les mettre en tension et mieux les circonscrire. Ce n'est pas ici le cas. Autre spécificité, la non émergence du débat pourrait ne pas être le fruit d'un calcul, mais d'une forme de « déni ». Les acteurs politiques locaux et leurs collaborateurs semblent agir par la force d'une croyance nourrie de l'espoir d'une croissance grise et verte harmonieuse. Reste que la force de la communication institutionnelle est telle que le consensus est bien réel du patronat aux syndicats, dans la plupart des partis politiques et même dans le monde associatif, qu'il ne s'agit pas d'un « équilibre hasardeux » comme ce fut le cas pour les risques industriels minimisés autour de l'usine AZF (Chabbal, 2005).

Si la décroissance n'est pas considérée comme une option ou un objet digne d'une discussion, la croissance est quant à elle présente à dose infinitésimale. Deux évocations font figure d'exception. Dans le *Dunkerque magazine* n°207 de mai 2010, on peut lire au sujet du développement durable : « Ce concept repose sur la nécessité de préserver les

ressources pour les générations futures tout en maintenant un objectif de croissance »⁴. On retrouve là à un mot près une définition de référence... L'utilisation indifférenciée des deux vocables croissance et développement n'est pas anodin et sert les intérêts des acteurs économiques et politiques locaux⁵. La deuxième mention explicite de la croissance économique est anecdotique. Le Groupe républicain d'intérêts communautaires propose un billet d'une page où le thème de la croissance est le prétexte à une charge anti-gouvernementale visant plus spécifiquement la Ministre de l'économie, Christine Lagarde⁶.

En parfait contrepoint du thème de l'omniprésence des expressions formulaires du développement durable, celui du rôle personnel de l'omniprésent Michel Delebarre et de ses silences s'est imposé à l'étude. Dans les différents supports de communication de la CUD et de son partenaire ECOPAL⁷, on retrouve fréquemment l'idée selon laquelle Dunkerque serait pionnière en matière d'écologie industrielle. Pour illustrer les réussites et les innovations du territoire, deux actions phares et symboliques sont souvent mises en avant : la collecte et le recyclage des déchets plusieurs fois récompensés⁸ et le réseau de chauffage urbain. Cet « exemple unique en France »⁹ permet d'alimenter les systèmes de chauffage central de 180 bâtiments publics (piscines, mairie de Dunkerque, bâtiments de la CUD, hôpitaux, etc.) et 15.000 logements dont 60% de l'énergie provient de la récupération de chaleur produite par Arcelor-Mittal (sidérurgie). Mettre avant l'écologie industrielle semble ainsi permettre à la région dunkerquoise d'« assumer » ce qu'elle est : une ville au passé et au présent industriels. Dans cette optique, la volonté de Michel Delebarre est de faire du dunkerquois un territoire « industrialo-portuaire et *durable* » et surtout de le faire *reconnaître* en tant que tel.

Après avoir été plusieurs fois ministre, Michel Delebarre est devenu Maire de Dunkerque en 1989. Ce dernier apparaît comme un europhile. De 2006 à 2008, il a été Président du Comité des Régions à l'Union Européenne, puis Vice-président et il est, depuis 2010, Président de la Commission du COTER (Cohésion territoriale). En outre, partisan de la « décentralisation », il souhaite faire reconnaître le pouvoir des collectivités locales en matière de développement durable. Dans ce contexte, il a rejoint les réseaux de collectivités tels que le Comité 21, l'AMF, l'ACUF, ICLEI-Europe¹⁰ ou encore Cités-Unies France dont il est actuellement le Président. Selon ses collaborateurs, le Maire de Dunkerque est un « bâtisseur ». Soulignons que ce dernier est arrivé dans un contexte social et économique difficile. Outre les crises pétrolières qui n'ont pas épargné

⁴ « Des actions concrètes pour sauver la planète. Le développement durable, c'est quoi ? », Dunkerque magazine n°207 de mai 2010, p.11.

⁵ Alice Krieg-Planque et Marie-Andrée Caron et Marie-Françoise Turcotte observent des amalgames et des déplacements similaires dans différents contextes professionnels : « Valeurs du groupe EDF » et rapport annuel sur le développement durable de l'entreprise Hydro Québec.

⁶ Le Mag' de la CUD, sept. 2010, p.19.

⁷ ECOPAL (Ecologie & Economie partenaires dans l'action locale) est une association, créée en 2001, qui regroupe des entreprises, des associations et des particuliers. Elle a pour mission d'animer un réseau de 200 entreprises pour favoriser les synergies entre-elles et pour sensibiliser à l'écologie industrielle.

⁸ La politique déchets de la CUD a reçu, entre autre, l'Oscar de l'environnement pour le centre de recyclage en 1990, le prix européen des villes durables en 1996, le Label Qualiplus en 2009.

⁹ Expression issue de la plaquette « Le Développement Durable, toute une Histoire... », réalisée par la CUD et l'agence Marine Communication en 2010.

¹⁰ Initialement appelée en français « Conseil international pour les initiatives environnementales locale » (ICLEI en est l'acronyme anglais), l'association s'appelle désormais « Gouvernements locaux pour la durabilité ». L'ICLEI est à l'initiative de la campagne européenne des villes durables.

le Dunkerquois, la fermeture des Ateliers et Chantiers de France, en 1987, laisse 4000 employés au chômage ainsi qu'une gigantesque friche industrielle à proximité du centre-ville. Devenu Président de la Communauté urbaine en 1995, Michel Delebarre décide personnellement de faire du développement durable le « principe moteur », le « fil conducteur » du « projet communautaire », puis que c'est ainsi qu'a été dénommé la feuille de route stratégique structurant toutes les politiques de la CUD. Il mise sur le développement durable pour faire évoluer le territoire dunkerquois et son image tout en ménageant la compétitivité du territoire en tant que bassin d'emploi. Le débat autour de l'activité industrialo portuaire a par exemple été stérilisé par le préjugé selon lequel les industries sont censées être gérées durablement grâce au « savoir-faire » local accumulé et transmis de génération en génération. Cet argument a d'ailleurs été mis en avant lors de l'accueil du terminal méthanier à Loon-Plage. Des activités *a priori* polluantes sont le « poumon économique » de la région dunkerquoise, l'argument économique prévalant sur les préoccupations écologiques :

« La question du développement durable s'est très tôt posée à notre réflexion, non comme une contrainte, mais comme une chance d'offrir à ce littoral la capacité de maîtriser son environnement et de modifier son image. »¹¹

Pari réussi puisqu'en 1996, Dunkerque est récompensée par le Prix européen des villes durables ce qui l'amène à s'engager davantage notamment en signant la Charte d'Aalborg, puis en rejoignant le Comité 21. Lancé dès cette année-clé, le premier projet communautaire est adopté en 2003, et le second en 2008, couvrant ainsi les deux derniers mandats de Michel Delebarre (2001-2008, 2008-2014). Projet territorial de développement durable, le projet communautaire s'impose alors comme l'agenda 21 de l'institution. Pourtant, à la différence de beaucoup d'autres collectivités comme Rennes Métropole ou Lille, il n'existe pas de document dit « agenda 21 » à la CUD. Comme la formule développement durable, celle d'« Agenda 21 local », notion apparue lors du Sommet de Rio en 1992, est en vogue et semble être au coeur des réflexions actuelles de la plupart des collectivités territoriales. Pourquoi n'est-ce pas le cas à la CUD ? Michel Delebarre aurait personnellement refusé d'appeler « agenda 21 » le projet communautaire alors qu'il est, selon le Directeur de la communication de l'institution, « la vision stratégique de la Communauté urbaine de Dunkerque en matière de développement durable pour son territoire » – ce qui ressemble singulièrement à une définition de l'agenda 21 local. Document essentiellement stratégique, le projet communautaire ne détaille aucune action. Quand la CUD a déposé auprès du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer une demande de reconnaissance du projet communautaire en tant qu'agenda 21 local, cela a d'ailleurs supposé un important travail de valorisation. Un important lifting de la plaquette a été réalisé à cette occasion de même. Et le document initial a été adjoint d'annexes au nom évocateur : « dossier d'explication », signifiant par là que le projet communautaire ne s'auto-suffit pas...

Ce dispositif de labellisation des projets territoriaux de développement durable attribue à certaines collectivités un label « Agenda 21 local France », « gage de qualité et de cohérence » de leur projet pour une durée de 3 ans. La reconnaissance donne lieu à l'attribution d'un diplôme, d'un trophée et d'un logo pouvant être apposé sur les outils de communication. Candidate en 2010, la CUD accueille cette même année un évènement de grande ampleur : la 6^{ème} Conférence européenne des Villes Durables. Dans

¹¹ Editio signé de M. Delebarre, issu de la plaquette « Le Développement durable, toute une Histoire... », op cit.

la lignée d'Aalborg, Lisbonne, Hanovre et Séville, Dunkerque se retrouve alors propulsée au rang des villes européennes renommées en matière de développement durable. En avril 2011, le magazine de la CUD, *Le Mag'*, apprenait à ses lecteurs les plus attentifs que le projet communautaire avait été reconnu « Agenda 21 local » :

« À l'issue de la 5^e session de reconnaissance des "projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux", le ministère de l'Écologie a distingué 47 nouveaux territoires, dont la Communauté urbaine de Dunkerque [...] comme le rappelait le blog pages-énergie.com »¹².

Cette information pourtant susceptible de valoriser la CUD apparaissait dans une rubrique « revue presse » *a priori* peu lue et sur aucun des autres supports de communication de la CUD ! Ces choix éditoriaux inattendus incitent à analyser l'obtention du label Agenda 21 local et l'accueil de la 6^e Conférence comme des opportunités de communication vers les publics extérieurs au Dunkerquois. L'année 2010 a marqué l'apogée de la reconnaissance, sur la scène nationale et européenne, des « innovations dunkerquoises » dans le développement durable et le combat de son Maire pour la reconnaissance des collectivités territoriales en tant que « gouvernements locaux ». Si le développement durable tient une place centrale dans la communication institutionnelle dunkerquoise, l'agenda 21 n'y existe pas. Hormis l'exception précitée, la terminologie et les labels afférents sont absents des supports de communication de la CUD. L'invisibilité de la labellisation « agenda 21 » de la CUD dénote d'autant plus qu'on observe dans d'autres collectivités un fort engouement autour de l'agenda 21¹³, nouveau « paradigme d'action » porteur de valeurs positives et fédératrices (Houllier-Guibert, 2009). Plus étonnement encore, le projet communautaire aussi n'apparaît que très rarement, ce dont les communicateurs de la CUD¹⁴ ne semblent pas avoir conscience alors qu'ils décrivent ce projet comme un projet politique phare censé avoir été conçu dans « une démarche partenariale ».

Et si le projet communautaire apparaît dans les supports de communication de la CUD, ce n'est qu'à travers des actions de développement durable concrètes et si possible récompensées que les Dunkerquois peuvent directement observer ou mettre en oeuvre. Dès lors que l'on quitte le terrain des actions concrètes individuelles ou familiales pour entrer sur celui de la politique de l'institution et des grands principes qui l'inspirent, la CUD devient muette. Ce que nous décrivons comme un silence philosophique au profit d'une communication axée sur la matérialité et la quotidienneté prémunit la Communauté contre d'éventuelles critiques de fond. De manière similaire, les visites de centrales nucléaires sont très utilisées : « Voir la centrale, la toucher, la visiter, voir les gens qui y travaillent est beaucoup plus probant que tous les arguments du monde » (Timbal-Duclaux, 1977, p. 15). Le silence prive de support les éventuels contradicteurs et, *a fortiori*, ceux qui décrivent la formule développement durable comme un oxymore. L'omniprésence de la formule développement durable dans sa dimension discursive et iconographique, ainsi que la mise en avant de l'écologie industrielle euphémisent la réalité du territoire dunkerquois, elles détournent les regards des industries lourdes, polluantes et dangereuses. Alors que la présence industrielle s'impose aux sens visuels,

¹² Extrait de la rubrique « Revue de presse », issue du n°155 du *Mag'*, avril 2011, p. 2.

¹³ L'agenda 21 apparaît alors sur le site Internet de nombreuses collectivités et certaines ont même créé un site dédié. Par ailleurs, elles disposent souvent d'une « signature agenda 21 » afin de fédérer leurs outils de communication liés au développement durable.

¹⁴ Lors des différents entretiens, nous avons eu la même impression que les personnes interrogées semblaient surprises de découvrir cette rareté, ils éludaient la question et ou affirmaient que la publicisation du projet s'imposait sans pour autant planifier cette action à court ou moyen terme.

auditifs et olfactifs des Dunkerquois¹⁵, le débat autour de la décroissance brille par sa discrétion dans l'espace public local¹⁶. Ce silence semble permettre à un élu de gauche d'ignorer les questions et les critiques, faute de pouvoir répondre et proposer une solution politique alternative (Tubiana, 2006). « On obtient généralement le silence en restant soi-même silencieux » (J. Bruneau, Achaz 1973), mais s'agit-il d'une stratégie ou d'un déni ?

Le cas de la CUD nous paraît tout d'abord intéressant en ce qu'il diffère des collectivités territoriales qui promeuvent des approches participatives ou en réseau dans une logique d'intelligence territoriale (Pelissier, Pybourdin, 2009). Les dispositifs de la CUD déclinant les actions citoyennes tournées vers la durabilité sont prescrits unilatéralement, une forme qui les rend peu propices à leur appropriation. La CUD met en avant l'argument de la quantité et de la causalité selon lequel le développement durable est l'affaire de tous, qu'il passe par de petites actions individuelles qui ont, cumulées, de grands effets. L'encadré « 15 écogestes possibles à la maison »¹⁷ illustre bien cet argument. Ce sont toujours les particuliers individuellement qui sont pointés du doigt plutôt que les collectivités et les entreprises. De plus, les supports de communication de la Communauté expriment et entendent imposer une vision consensuelle du développement économique puisque durable. Ce discours est étranger à toute remise en cause critique du modèle économique et de développement dominant ainsi que l'a analysé Serge Latouche. Les leviers discursifs propres aux politiques de développement durable s'inscrivant dans le cadre des agendas 21 sont invisibles. Cette invisibilité suppose l'expression de la notion de durabilité à travers des modalités concrètes, non suspectes d'alimenter une critique de fond ou diamétrale...

Exceptionnelle dans son instrumentalisation et sa mise en scène de la durabilité, la CUD est cependant très banale quant aux efforts qu'elle déploie pour exprimer un discours cohérent de promotion d'une « grandeur » verte... et grise (Thévenot, Lafaye, 1993). La justification exprimée dans les outils de communication de la CUD caractérise l'ambivalence des acteurs institutionnels soucieux d'intégrer la nature dans des justifications existantes, notamment économiques, sans effleurer de critique d'un développement basé sur des ressources non renouvelables ou polluantes et *a fortiori* sans critiquer le modèle économique capitaliste et son corollaire, la doxa de la croissance. La stratégie de communication est toute entière tournée vers le souci de ménager des publics aux intérêts divergents et vers l'opportunité de permettre à un acteur local de jouer un rôle nouveau directement tourné vers l'échelon européen sans passer par le national.

¹⁵ Par exemple, les usines portuaires et leurs fumées sont visibles depuis de la plage de Malo-les-Bains et tous les Dunkerquois connaissent l'existence d'Arcelor-Mittal ou de la centrale nucléaire de Gravelines.

¹⁶ Un mémoire de recherche de Master 2 a été soutenu sur les débats associatifs locaux dans le cadre de l'Université Lille 2 par Justine Lenoire, désormais doctorante. Nous n'avons pas encore pu le consulter, mais parions que sa lecture permettrait d'enrichir notre travail. Le cas échéant, nous l'évoquerions à l'oral lors de notre présentation.

¹⁷ Dunkerque Mag n°207, « Des actions concrètes pour sauver la planète », p. 14.

BIBLIOGRAPHIE

Boutaud Aurélien, « Les agendas 21 locaux. Bilan et perspectives en Europe et en France », Centre de ressources et perspectives du Grand Lyon, décembre 2009.

Broise (de la) Patrice, « Approches sociosémiotique de la norme comme écriture intra- et interdiscursive de l'organisation », Actes du colloque « Nouvelles tendances en communication organisationnelle », 77^e Congrès de l'ACFAS, Université d'Ottawa, 14-15 mai 2009.

Bruneau Thomas J., Achaz Francine, « Le silence dans la communication » in : *Communication et langages*, n°20, 1973, pp. 5-14

Caron Marie-Andrée & Turcotte Marie-France, 2006, « La métaphore de la mesure : étude du potentiel régulateur des pratiques de divulgation en matière de développement durable », dans Broise (de la) Patrice, Lamarche Thomas (dir.), *Responsabilité sociale : vers une nouvelle communication des entreprises ?*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaire du Septentrion, pp. 155-175.

Chabbal Jeanne, « Le risque invisible, La non-émergence d'un problème public », *Politix*, n°70, 2005, pp. 169-195.

Charaudeau Patrick, *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, Vuibert, Paris, 2005.

Chautard Guy, Olszak Eric, « Développement durable et territoires en reconversion : l'exemple des zones minières du Nord/Pas-de-calais ». In Bertrand Zuideau (éd.), *Développement durable et territoire*, Villeneuve d'Ascq, Presses du septentrion, 2000, p. 209.

D'Almeida Nicole, « De l'environnement au développement durable, l'institution d'un objet et la configuration d'une question », *Communication et Organisation*, GREC/O, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, n°26, 2004.

Girardot Jean-Jacques, « Intelligence territoriale et participation », *Actes de la Journée nationale TIC et Territoire : quels développements ?*, Lille, 14 mai 2004, consultable en ligne : http://isdsm.univ-tln.fr/PDF/isdsm16/isdsm16a161_girardot.pdf

Houllier-Guibert Charles-Edouard, « Évolution de la communication territoriale : les limites de l'idéologie de la proximité », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2009/1.

Krieg-Planque Alice, « La formule "développement durable" : un opérateur de neutralisation de la conflictualité », *Langage et société*, 2010/4 (n° 134).

Krieg-Planque Alice, *La notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2009.

Lamarche Thomas, « Secteur du savoir et territoire du plateau de Saclay : Enjeux des politiques publiques », in Carré Denis, Levratto Nadine, *Les performances des territoires. Les politiques locales remède au déclin industriel*, Le Manuscrit, (2011), pp. 355-399.

Latouche Serge, « L'imposture du développement durable ou les habits neufs du développement », *Mondes en développement*, Vol.31-2003/1, N°121.

Lordon Frédéric, « La force des idées simples. Misère épistémique des comportements économiques », *Politix* 13, 2000, pp. 183-209.

Pelissier Maud, Pybourdin Isabelle, « L'intelligence territoriale entre structuration de réseau et dynamique de communication », *Les Cahiers du numérique*, 2009/4 (Vol. 5).

Porter, Michael, *The Competitive Advantage of Nations*, The Free Press, New-York, 1990.

Scherrer Franck, « Figures et avatars de la justification territoriale des infrastructures urbaines », p. 16. In Michel Gariépy, Michel Marié, (dir), *Ces réseaux qui nous gouvernent*, L'Harmattan, 1997.

Thévenot Laurent, Lafaye Claudette, « Une justification écologique? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de Sociologie*, 34 (4), 1993, p. 495-524.

Timbal-Duclaux Louis, « Les paradoxes de l'information nucléaire », *Revue générale du nucléaire*, 4, 1997.

Tubiana Michel, « Le silence politique », *Mouvements*, 2006/2 n°44, p. 83-87.